

Zeitschrift: Bulletin de la Société suisse de Numismatique
Herausgeber: Société Suisse de Numismatique
Band: 9 (1890)
Heft: 6

Artikel: Concours artistique de phototypie
Autor: Demole, E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-171436>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Alexandre, grand prieur de France, fils naturel d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrée, né en 1595 ; à *Louis de Mercœur*, duc de Vendôme ; et à *François de Vendôme*, duc de Beaufort, successeur de César dans sa charge d'amiral.

Des planches remarquables illustrent ce mémoire, complété encore par de substantielles notes ; il sera lu avec fruit par tous les numismatistes, aussi bien ceux qui s'occupent spécialement de la numismatique française que ceux qui collectionnent les pièces de tous pays.

J. M.

ERRATUM

Dans mon travail *Fragments numismatiques sur le canton d'Argovie*, IV, Lenzburg, page 153, le mot « perché » doit suivre le mot « château-fort ». La ville se trouve au bas du rocher, non pas sur celui-ci.

B. REBER.

CONCOURS ARTISTIQUE DE PHOTOTYPIE

Un Concours artistique ayant été ouvert à Genève, le soussigné, directeur du Concours fait frapper une médaille tirée à trois exemplaires, un en or, un en vermeil et un autre en argent, destinés à être offerts aux concurrents primés.

Si la demande lui en est faite pendant les quinze jours qui suivront celui où le présent *bulletin* paraîtra, le directeur du Concours fera frapper encore un exemplaire en or de cette médaille au prix de fr. 200 ; dix exemplaires en argent à fr. 25 et cinq exemplaires en bronze au prix de fr. 15 pièce.

La médaille sera du module d'environ 35^{mm} ; elle présentera au droit les circonstances du Concours, et au revers un soleil avec la légende POST TENEBRAS SPERO LUCEM.

Le soussigné prend l'engagement que, en aucun cas, ni pour le présent, ni pour l'avenir il ne sera frappé aucun autre exemplaire de cette médaille destinée à rester une rareté.

Genève, 31 décembre 1890.

E. DEMOLE.